

CONVENTION DE MECENAT – EMDW

Entre

XXX

XXX

Représenté par XXX

et

l' « École de Musique et de Danse de Wintzenheim »

Arthuss - 2, avenue de Lattre de Tassigny – 68920 Wintzenheim

Représentée par Patrice CLAUDEL, Président de l'Association.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien de XXXX € à l'association pour l'organisation de _____, qui aura lieu _____.

La présente convention est établie en vertu des dispositions des articles 230 et 238bis du Code Général des Impôts.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

Le partenaire s'engage à verser à l'École de Musique et de Danse de Wintzenheim, dans le cadre de l'organisation de _____, la somme de XXXX € par virement ou par chèque, dans un délai d'un mois à signature de cette convention.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

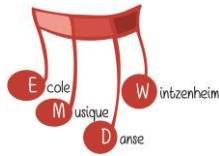
L'École de Musique et de Danse de Wintzenheim, s'engage à émettre un reçu fiscal à la réception du versement, et certifie être éligible au mécénat déductible ouvrant le droit à une déduction fiscale de 60% des montants numéraires engagés.

En contrepartie du don, l'association réserve au partenaire ;

- une visibilité sur les supports suivants :
 - logo sur le site internet
 - logo sur le programme des événements de l'EMDW
- 2 places gratuites à chaque événement de l'EMDW dans l'année

Dans le cadre d'une animation, notre association s'engage à organiser l'intervention musicale ou de danse.

Le total des contreparties représente une valeur maximale de XXXX € (pas plus de 25% de la somme reçue).



ARTICLE 4 – RESILIATION ET LITIGE

La présente Convention est soumise à la loi française. Tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution seront soumis aux tribunaux de Colmar après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait à, le en deux exemplaires

(nom du partenaire)

.....,

représenté par

Cachet et signature

L'association, représentée par M.
Patrice CLAUDEL, Président